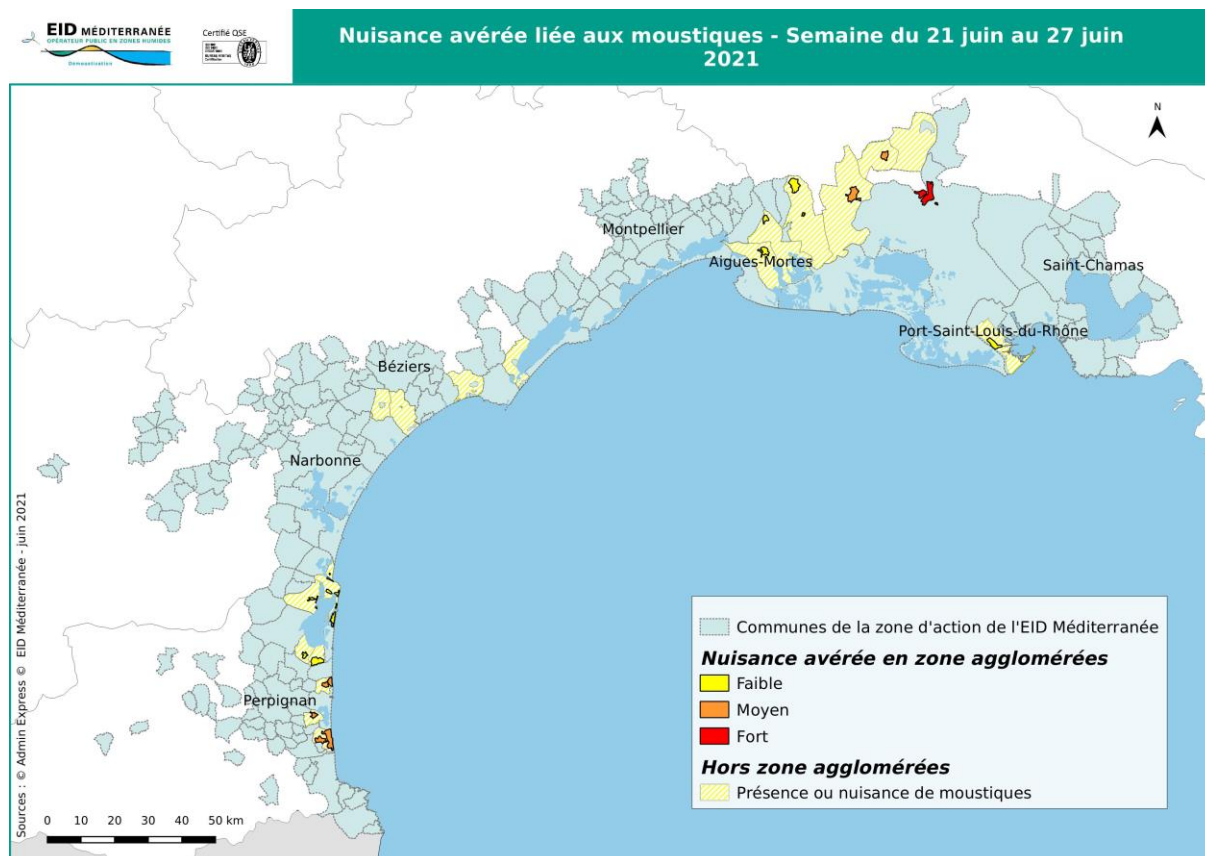


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 21 au 27 juin 2021



Au cours de la semaine du 21 juin 2021 :

Le niveau des populations d'*Aedes caspius* a globalement augmenté autour des zones humides. Pour autant, cette présence plus ou moins significative ne se traduit pas forcément en nuisances résiduelles en zones agglomérées. Quelques spots seulement ont été observés.

1 400 hectares ont été traités en zones humides, dont 77 % par voie aérienne, portant le total 2021 à 11 400 hectares, soit nettement en dessous de la normale à cette période de l'année.

La nuisance ressentie qui remonte le plus est celle imputable aux moucherons, petits et noirâtres. Leur morsure (ils prélèvent un fragment de peau), qui s'apparente à une piqûre, génère beaucoup de désagrément, y compris dans le cuir chevelu. Cet insecte, dont la biologie ne permet pas d'épandage larvicide homologué et satisfaisant, est présent, d'ordinaire, jusqu'à environ la mi-juillet, mais parfois, selon les conditions climatiques, sa présence peut se prolonger dans le courant de ce mois.

En ville, plus de 30 000 gîtes ont été traités en 2021 contre les larves de *Culex pipiens* et 3 700 en cette semaine du 21 juin.

À compter du 28 juin 2021 :

Dans le département du Gard et à un degré nettement moindre dans les Pyrénées-Orientales, des nouveaux risques de nuisance pourraient apparaître dans certaines communes exposées aux moustiques « ruraux » (issus de zones humides).

Le mauvais temps va se poursuivre, certains jours à certains endroits, et de nouvelles submersions pourraient avoir lieu. Les éventuelles éclosions larvaires qui en découleront seront suivies de près, en zones humides, dans cette période très sensible.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : Près de 400 hectares de zones humides ont été traités, dont 92 % par voie aérienne, à l'embouchure du Grand-Rhône. Si quelques émergences de moustiques adultes « ruraux » (*Aedes caspius*) se sont opérées, les traitements ont atteint une efficacité satisfaisante, au regard, notamment, des densités de larves et de conditions quelque peu ventée. On observe une légère nuisance résiduelle sur les zones humides concernées par ces traitements, mais qui ne devraient pas impacter les deux zones urbaines de proximité. À noter une nuisance urbaine (*Culex pipiens*) significative dans le quartier de Barriol, à Arles, où la rupture d'une canalisation d'eau a inondé la totalité des vides sanitaires de certains immeubles. Des accès impossibles et des conditions complexes d'intervention ont rendu l'efficacité des traitements faible.

- **Gard** : Le fort coup de mer, d'une durée et d'une ampleur peu communes, a mis en eau tous les marais connectés au canal du Rhône à Sète, depuis Aigues-Mortes jusqu'à Saint-Gilles, et provoqué d'importantes éclosions d'*Aedes caspius*. Des risques de nuisance sont possibles, comme à Saint-Gilles et Bellegarde. La difficulté de contrôler les éclosions sur ces deux communes est renforcée par les inondations de sous-bois difficilement accessibles et les nombreuses irrigations en cours dans les prés ou dans les vignes, plus au nord, à Beaucaire. Aigues-Mortes est également concernée au nord de son territoire. À Vauvert, au Cailar et à Saint-Laurent-d'Aigouze, la nuisance est plus localisée autour des milieux naturels qui ont été mis en eau, mais elle ne présente qu'un risque mesuré pour les agglomérations elles-mêmes. Enfin, au Grau-du-Roi, la problématique est pour le moment plutôt urbaine et due au moustique-tigre.

- **Hérault** : Proche des zones fortement irriguées, le risque de nuisances liées aux *Aedes caspius*, résiduelles et localisées, est toujours présent, les territoires de Vendres et de Lespignan étant les plus exposés. Suite à la montée continue du niveau d'eau dans les marais durant 10 jours, sous l'influence des vents de mer, le risque d'avoir des résidus et des déplacements de moustiques adultes, au vu de conditions leur étant favorables et qui perdurent cette semaine, concerne les communes du nord de l'étang de l'Or (Mauguio, Candillargues, Saint-Nazaire-de-Pézan) et, dans un second temps, les territoires des communes situées autour des étangs palavasiens, comme Villeneuve-les-Maguelone et Vic-la-Gardiole.

- **Aude :** Globalement, les éclosions d'*Aedes caspius* ont été bien maîtrisées en zones humides. Autour des secteurs intensément irrigués, on observe quelques émergences, qui ne sauraient, pour le moment, représenter un risque fort de nuisance. Néanmoins, en cette période chaude, le maintien d'eau dans les réseaux hydrauliques des plaines agricoles et viticoles profite au *Culex*, qui pourrait générer quelques nuisances localisées. Pour les jours à venir, pas de nouveaux risques, mais en ville, la vigilance est de rigueur au niveau des petits récipients, suite à quelques averses. Les moucheron « des abricots » se manifestent encore, sur le Gruissanais, par exemple.

- **Pyrénées-Orientales :** Suite à un fort vent marin, des traitements aériens ont été réalisés samedi 19 et mardi 22 juin, ainsi que des traitements terrestres, notamment par engin chenillé. Les contrôles d'efficacité réalisés après les traitements indiquent la présence de quelques moustiques *Aedes caspius* adultes sur les gîtes, avec un risque de nuisances résiduelles en fin de semaine sur les zones agglomérées, en fonction de la météo.

Des traitements des avaloirs ont été également réalisés sur les communes de la zone d'action. En ville, des nuisances urbaines, imputables essentiellement au moustique-tigre, sont enregistrées.

